

La commune de Woluwe-Saint-Pierre recherche un (H/F/X)

Conseiller interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPP) (Référence interne 202521)

Localisation	Hôtel Communal
Département	Lien hiérarchique avec la Secrétaire Communale et le Bourgmestre, et fonctionnel avec le Directeur des Ressources Humaines.
Gestion d'équipe	Non
Responsabilité budgétaire	Non
Contrat	CDI temps plein
Niveau	A = salaire conforme aux barèmes des services publics bruxellois
	Autres avantages Prime linguistique (certificat travaillerpour.be) pécule de vacances, prime de fin d'année, chèques-repas (8€), 2 ^{ème} pilier pension, intervention dans les frais de déplacements domicile/travail en transport en commun (gratuité STIB) ou à vélo, régime de vacances avantageux, diverses possibilités de formation, régime de horaires flexibles
Particularités	Horaire de travail flexibles, déplacements fréquents auprès des différents établissements (environ 40) SIPP de l'administration communale (env. 620 agents), du personnel enseignant des écoles et académies (env. 550 professeurs), du CPAS (env. 220 agents) et de l'asbl Sportcity (env. 15 agents)

Mission de la fonction :

En référence au code du bien-être, le Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention.

Le service interne a également pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique dynamique en matière de gestion des risques.

Tâches et activités, domaines de résultats :

1. Analyse des risques et prévention

- Réaliser et mettre à jour les analyses de risques globales et spécifiques (ergonomie, sécurité incendie, agents physiques, risques psychosociaux...).
- Proposer des mesures de prévention adaptées et en assurer le suivi.
- Collaborer à l'élaboration du plan global de prévention (quinquennal) et du plan annuel d'action ; faire des visites annuelles des lieux de travail.
- Mettre en place un système efficace et dynamique en matière de gestion des risques : vous identifiez, analysez et évaluez systématiquement les accidents de travail, les dangers et risques potentiels et les conditions de travail. Sur cette base, vous définissez et proposez les mesures nécessaires à mettre en œuvre afin de minimiser ou supprimer ces dangers/risques.
- Gérer avec les directions des différents sites d'exploitation les procédures d'urgence et de secours (évacuations...) ; les mettre à jour et organiser des exercices d'évacuation.

2. Suivi réglementaire

- Veiller à l'application du Code du bien-être au travail dans l'ensemble des services communaux, du CPAS et de Sportcity (bâtiments, écoles, crèches, voiries, etc.).
- Evaluer et garantir le respect des conditions légales et réglementaires de sécurité des lieux de travail
- Participer activement aux inspections, audits, et contrôles des autorités en matière de santé, de sécurité et d'hygiène : Contrôle du Bien-Être au Travail (SPF Emploi) ; AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) ; ONE (Office national de l'Enfance) ,etc.
- Rédiger les rapports obligatoires (accidents de travail, audits, etc.).
- Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine de la sécurité et de la prévention, en suivant de près les évolutions de la législation propre à celui-ci.
- Veiller à la conformité « pompier » - attestation ou rapport de conformité incendie) délivré par le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) des différents établissements et au bon suivi du plan de la gestion de l'amiante.
- Octroyer le visa pour tout marché public touchant à la santé ou à la sécurité au travail au travail (procédure des 3 feux verts).

3. Accompagnement et conseils

- Conseiller la hiérarchie et les services opérationnels sur les questions de sécurité et de bien-être afin de développer une culture de sécurité auprès de l'ensemble de l'organisation.

4. Formation et sensibilisation

- Identifier les besoins en formation en matière de sécurité, ergonomie, hygiène...
- Organiser ou dispenser des formations et des campagnes de sensibilisation.
- En collaboration avec les Ressources Humaines, mettre en place une formation continue du personnel dans le domaine de la prévention et de la sécurité : Equipe de première intervention incendie, secouristes, responsables d'évacuation, personnes de confiance, agents entrants, etc.

5. Fonctionnement du SIPPT

- Assurer la coordination avec les référents de prévention à Sportcity et au magasin communal, avec les secouristes et les agents de première intervention.
- Participer aux réunions mensuelles du Comité de Concertation de base et au besoin au Comité paritaire local (Copaloc) pour le personnel enseignant : participation aux réunions, élaboration des rapports mensuels, élaboration du rapport annuel du SIPP, présentation des analyses des accidents du travail, présentation des avis et propositions liés au bien-être au travail.

- Préparer et mettre à jour les tableaux de suivi des plans d'actions et participer aux réunions de suivi avec la Secrétaire Communale et les Directions techniques.

Compétences comportementales

- Vous établissez des liens entre diverses données, concevez des alternatives et tirez des conclusions adéquates.
- Vous proposez des solutions réalistes dans les limites et le cadre des moyens humains et financiers disponibles.
- Vous accombez des clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, leur fournissez un service personnalisé et entretenez des contacts constructifs.
- Vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité.
- Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des avis formulés.
- Vous analysez de manière ciblée les données et jugez d'un œil critique l'information.
- Vous traitez et résolvez les problèmes de manière autonome, cherchez des alternatives et accombez les services techniques dans la mise en œuvre des solutions.

Compétences techniques

- Vous possédez des connaissances approfondies en matière de bien-être au travail, notamment en ce qui concerne l'analyse des risques, la coordination des activités de prévention
- Connaître la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs
- Connaître le Code du bien-être au travail (anciennement arrêté royal du 27 mars 1998)
- Connaître entre autres la nouvelle législation relative à la prévention des risques psychosociaux au travail, soit les lois du 28 février 2014 et du 28 mars 2014 ainsi que l'A.R. du 10 avril 2014 ;

Votre profil :

Diplôme requis à la date limite d'inscription :

- Diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long (niveau master ou équivalent) ;
- Vous êtes détenteur d'un certificat officiel reconnu par le SPF Emploi de conseiller en prévention de niveau 1 ;
- Vous avez minimum deux ans d'expérience comme conseiller en prévention dans un service interne, au sein d'une administration publique étant un atout ;
- Vous avez de bonnes connaissances techniques ;
- Des connaissances en gestion de projet et législation des marchés publics sont des atouts.

Prêt(e) à relever le défi ?

Merci de vous rendre sur notre site www.woluwe1150.be dans l'onglet « Jobs » et de postuler via le lien indiqué pour le 04/01/2026 au plus tard.

L'Administration communale s'engage à respecter les mesures luttant contre toutes les formes de discriminations et promeut une politique visant la diversité.